

Entretien des laveurs désinfecteurs à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux			
Direction(s) responsable(s)	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	Approuvé	2019-10-18
		Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM)		
Outils cliniques associés			

1. Énoncé

Cette procédure vise à déterminer et uniformiser les modes opératoires normalisés (MON) concernant l'entretien du laveur désinfecteur en utilisation au centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie Ouest.

La norme CSA Z314-18 stipule que : « *Les dispositifs médicaux devraient être nettoyés à l'aide d'un procédé automatisé, autant que possible* ».

2. Champ d'application/Contexte légal

Cette procédure s'adresse au personnel qui effectue le retraitement des dispositifs médicaux œuvrant dans un URDM du CISSS Montérégie-Ouest.

3. Définitions

Laveur désinfecteur : Appareil servant à nettoyer et à désinfecter les dispositifs médicaux et les autres articles utilisés dans le cadre d'activités médicales, dentaires, pharmaceutiques ou vétérinaires.

ÉPI : Équipement de protection individuelle.

PRDM : Préposés en retraitement des dispositifs médicaux.

URDM : Unité de retraitement des dispositifs médicaux.

4. Objectifs

- Prévenir la transmission de micro-organismes pathogènes par contact direct ou indirect avec du matériel contaminé;
- Prévenir la contamination et transmission d'infection nosocomiale d'un usager à un autre;
- Prévenir la contamination et transmission d'infection au personnel soignant;
- Assurer l'intégrité des dispositifs médicaux;
- Assurer le bon fonctionnement du laveur désinfecteur;
- Prodiger des soins de qualité et sécuritaires.

5. Intervenants concernés

- Chef de l'URDM et/ou endoscopie
- Conseillère en soins infirmiers, volet URDM
- Infirmière clinicienne, assistante au supérieur immédiat (ICASI) de l'URDM
- PRDM / préposés aux bénéficiaires ou tout autre personnel affecté à effectuer le retraitement des dispositifs médicaux sur les unités satellites

Entretien des laveurs désinfecteurs à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux

6. Rôles et responsabilités

Rôles et responsabilités de la chef de l'URDM et/ou endoscopie :

- S'assurer de l'élaboration et de la mise à jour de la procédure, en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM;
- Diffuser la procédure d'entretien des laveurs désinfecteurs auprès des PRDM;
- S'assurer de l'application de la procédure par un processus d'audit, en faire l'analyse et élaborer un plan d'action.

Rôles et responsabilités de la conseillère en soins infirmiers, volet URD :

- Élaborer et mettre à jour la procédure d'entretien des laveurs désinfecteurs à l'URDM, en collaboration avec la chef de l'URDM ou son assistante;
- Élaborer une grille d'audit uniformisée, aider à l'analyse et à l'élaboration du plan d'action en collaboration avec la chef de l'URDM.

Rôles et responsabilités de l'infirmière clinicienne, assistante a supérieur immédiat à l'URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure d'entretien des laveurs désinfecteurs à l'URDM, en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM;
- S'assurer de l'application de la procédure d'entretien des laveurs désinfecteurs auprès des PRDM;
- Informer le personnel concernant les documents de références et les mises à jour;
- Évaluer la conformité de l'application de la procédure d'entretien des laveurs désinfecteurs auprès des PRDM.

Rôles et responsabilités des PRDM, des préposés aux bénéficiaires ou tout autre personnel affecté à effectuer le retraitement des dispositifs médicaux à l'URDM ou sur les unités satellites :

- Connaître et appliquer la procédure d'entretien des laveurs désinfecteurs de l'URDM;
- Consulter les documents de références disponibles au besoin.

7. Matériel

- Trousse d'essai ou indicateur de nettoyage de type : « Wash Check » pour laveur désinfecteur.
- ÉPI : blouse, gants, visière, chapeau, couvre chaussure.
- Liquide détartrant.

8. Procédure

Du côté de la décontamination (si laveur à double porte)

1. Procéder à l'hygiène des mains, selon la procédure.
2. Mettre l'ÉPI selon la norme CSA retraitement des dispositifs médicaux Z314-18.
3. Faire tourner de la main les tourniquets des laveurs désinfecteurs quotidiennement (ils doivent être libres de tous mouvements).
4. Voir à ce que les jets soient dirigés correctement, lors d'un cycle (vers le haut et vers le bas), quotidiennement.
5. Vérifier que les trous des tourniquets soient dégagés de tous débris, sinon les dégager, quotidiennement.

6. Vérifier que le filtre de métal au fond du laveur soit propre, quotidiennement.
7. Faire l'amorçage, quotidiennement, des produits selon le guide du fabricant du laveur désinfecteur et si le laveur désinfecteur le permet.
8. Faire l'essai avec l'indicateur de nettoyage de type «Wash Check» quotidiennement dans les laveurs désinfecteurs en suivant le guide du fabricant sur le positionnement du test, interpréter les résultats selon les instructions du fabricant et communiquer les résultats au chef d'équipe. Consigner les résultats. Un appel de service sera fait par la chef d'équipe si le résultat est insatisfaisant.
9. Faire un cycle de «détartrage» de façon hebdomadaire :
 - a) Ouvrir la porte du laveur désinfecteur;
 - b) Mettre un support (rack) à trois étages;
 - c) Mettre 590 mL de «liquid discaler», pour un cycle de «détartrage», dans le fond de la chambre du laveur selon le guide du fabricant du laveur-désinfecteur;
 - d) Fermer la porte du laveur désinfecteur;
 - e) Partir le cycle «détartrage».

9. Documentation

Registre d'entretien des appareils à l'URDM.

10. Annexe(s)

N/A

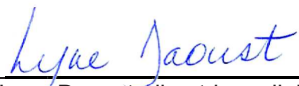
11. Références

Guide de l'utilisateur du laveur désinfecteur Reliance Synergie, 2008-08-12, Steris Canada

Guide d'utilisateur du laveur-désinfecteur....Getinge

Normes CSA Z314-18, *Retraitement des dispositifs médicaux au Canada*

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Sandra Wilson, conseillère soins infirmiers, volet URDM	2019-05-21
Révisé par		
Personnes consultées	Isabelle Laperriere, adjointe au directeur, prévention des infections	2019-07-15
	Suzanne Chevretils, Coordinatrice clinico-administrative médecine spécialisée	2019-07-23
	Luce Leboeuf, chef bloc op / URDM/ CPA/CDJ, hôpital Suroit	2019-06-06
	Claudine Ricard, Chef Bloc-op/ URDM/CPA/CDJ, hôpital Anna Laberge	2019-06-06
	Nathalie Decloitre, chef bloc op /URDM/CPA/CDJ/Urgence, hôpital Barrie Memorial	2019-06-06
	Sylviane thauvette, ICASI URDM cliniques spécialisés , Vaudreuil	2019-06-06
	Guylaine Billette, ASI URDM hôpital Barrie Memorial	2019-06-06
	Sabrina Gauthier, ICASI, intérimaire, URDM du Suroît	2019-06-06
	Annick Lareau, PRDM à l'URDM du HAL	2019-06-06
	Annie Labelle, Chef d'équipe à l'URDM du CLSC Vaudreuil	2019-06-06
	Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques	2019-09-19

Historique du document		
Approuvé par	 Lyne Daoust, directrice adjointe des services professionnels - opérations	2019-10-18

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette directive clinique vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation